1. Tournoi sanctionné par la F.Q.H.G.
2. Les règlements sont ceux de la F.Q.H.G.
3. Les équipes sont assurées de jouer deux (2) parties.
4. Les dirigeants de l’équipe doivent se présenter au bureau du registraire (aréna Vincent-Lecavalier) du tournoi **au moins une (1) heure avant le premier match** de son équipe et remettre son cartable d’équipe avec les documents exigés selon le règlement 9.9.9de Hockey Québec.
5. **Une équipe qui se présente au tournoi sans son cartable de vérification contenant les éléments OBLIGATOIRES ne pourra pas jouer son match et PERDRA son match par défaut.**
6. **Chaque équipe doit avoir deux (2) chandails de couleurs différentes. Le club receveur est en foncé. L’équipe avec seulement un (1) chandail doit en aviser le registraire dès son premier match.**
7. Le code de discipline appliqué durant le tournoi est celui de **Hockey Québec**. Les sanctions qui y sont prévues sont des sanctions minimales et elles pourront être augmentées par le comité du tournoi selon le cas. Il en est de même pour tout comportement hors glace inapproprié.

**Article I**

Pour une raison jugée « HORS CONTRÔLE » le comité exécutif du tournoi se réserve le droit d’arrêter et/ou d’annuler une ou plusieurs parties de hockey.

**Article II**

Une équipe pourrait être expulsée du tournoi pour les raisons stipulées à l’article I.

**Article III**

Tout dommage à la propriété du Complexe Sportif Saint-Raphaël et à l’aréna Vincent-Lecavalier et les coûts relatifs à leur réparation seront sous la responsabilité de l’équipe fautive.

1. **TOUTE DÉCISION DU COMITÉ DE DISCIPLINE DU TOURNOI EST EXÉCUTOIRE MÊME SI L’ÉQUIPE DÉCIDE DE LA PORTER EN APPEL.**
2. **L’utilisation de klaxon à air comprimé ou klaxon alimenté par une batterie durant les matchs sous la juridiction de Hockey Québec est interdite (H.Q 7.7.8).**
3. Aucun mesurage de bâton ni d'équipement ne pourra être demandé par une équipe.
4. Les matchs peuvent débuter quinze (15) minutes avant l’heure prévue à l’horaire. Aucun retard ne sera toléré, sauf si des circonstances hors du contrôle du comité organisateur surviennent.
5. À la fin de la troisième période ou à la fin du match, les deux (2) équipes doivent retourner immédiatement à leurs bancs. L’équipe fautive aura une punition mineure A98.
6. Votre équipe aura vingt (20) minutes pour quitter la chambre après la partie.
7. Seules les personnes autorisées par le comité du tournoi ainsi que les membres apparaissant sur le formulaire d'enregistrement d'équipe auront accès à la surface de la glace.
8. Aucun breuvage alcoolique ne sera permis dans les chambres durant le tournoi. Aucun stupéfiant ne sera toléré. Il est interdit de fumer à l'intérieur du complexe.
9. Pour les catégories se déroulant selon le format «**double élimination** » et le format « **tournoi à la ronde** », le tournoi consistera en une ronde préliminaire suivie d’une ronde éliminatoire.
	1. Temps de la partie : deux (2) minutes de réchauffement, deux (2) périodes de dix (10) minutes et une (1) période de douze (12) minutes à temps arrêté.
	2. Rondes préliminaire et éliminatoire
		1. La période de surtemps sera établie selon le règlement **9.7.1** de Hockey Québec.
		2. La fusillade sera établie selon le règlement **9.7.2** de Hockey Québec.
		3. Un (1) temps d’arrêt de trente (30) secondes par équipe sera accordé uniquement en demi-finale et en finale.
		4. Dans le cas où une équipe posséderait une avance de sept (7) buts après la deuxième période, la partie se terminera immédiatement (H.Q **9.6.5 A**).
		5. Dans un groupe de tournoi à la ronde, lors d’une égalité au classement entre 2 équipes, le départage d’égalité sera établi selon le règlement **9.8** de Hockey Québec.
		6. Lors des demi-finales et de la finale, les équipes Receveur et Visiteur seront déterminées à pile ou face en présence de représentants des deux équipes.
10. Le protêt sera établi selon le règlement **7.4** de Hockey Québec. Un montant de deux cents dollars (200 $) sera exigé pour une équipe qui voudra loger un protêt.
11. La poignée de main entre les deux (2) équipes est recommandée sauf en cas d’avis contraire de l’arbitre et sera faite de la façon suivante :
	1. Peewee après la partie
	2. Bantam avant la partie

**S’IL Y A ALTERCATION DURANT LA POIGNÉE DE MAIN, LES SANCTIONS SUGGÉRÉES DU TOURNOI SONT : INSTIGATEUR (5 PARTIES), PARTICIPANT (3 PARTIES), ENTRAÎNEURS DES ÉQUIPES (1 PARTIE). CECI PEUT ÊTRE REVISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE.**

1. Le comité exécutif du tournoi se réserve le droit de sanctionner ou d'expulser tout joueur et/ou équipe du tournoi pour non-conformité aux règlements stipulés ci-haut.
2. Le comité se réserve le droit de modifier les règlements en tout temps.